# Au service du prochain

Autor(en): **Holzapfel, Elisabeth-Brigitte**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **74 (1965)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683250

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Au service du prochain

Elisabeth-Brigitte Holzapfel

### Des faits et des chiffres inquiétants

Ce n'est pas faire preuve d'un trop sombre pessimisme que de taxer d'alarmante la pénurie de personnel soignant qui règne en Suisse depuis quelques années. Des faits et des chiffres sont là qui nous laissent à penser. *« Qui soignera nos malades demain, après-demain, l'an prochain? Et en cas de besoin grave, qui serait apte à donner des soins en toute connaissance de cause? »*

Ces dernières années, des hôpitaux ont été contraints de fermer des services entiers pendant les mois d'été, afin de permettre à leur personnel soignant de prendre d'indispensables vacances. Dans un article paru au mois de février 1964 dans le *Journal de la Veska,* sous le titre *« Des services hospitaliers fermés par manque de personnel »,* nous avons relevé des chiffres probants: à la suite d'un questionnaire qu'il adressa en 1963 à 420 établissements suisses pour malades, le secrétariat de la Veska reçut 51 réponses d'hôpitaux confirmant avoir dû limiter provisoirement leurs prestations, faute d'un effectif de personnel suffisant. Quatre d'entre eux avaient même suspendu toute activité pendant des périodes allant de 21 à 60 jours. L'article cité concluait en ces termes:

*« En bref, ces chiffres signifient qu'en été 1963, quelque 1000 lits de malades au moins sont demeurés inoccupés pendant des périodes plus ou moins longues, par manque de personnel uniquement et pour que 1000 employés environ puissent bénéficier de vacances annuelles. Ceci représente une diminution de 51 000 journées d'hospitalisation. Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer les conclusions qui s'imposent. »*

La rubrique des *« offres d'emploi »* du numéro de février dernier de la *Revue suisse des infirmières* mettait au concours: 86 postes d'infirmières et d'infirmiers en soins généraux, 24 postes d'infirmières narcotiseuses, d'infirmières de salle d'opération, d'infirmières instrumentistes, 9 postes d'infirmières visiteuses, 4 postes d'infirmières-chefs, 4 postes enfin d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux, soit un total de 127 *« places à pourvoir »*... D'autres offres d'emploi encore s'adressaient à des sages-femmes, des veilleuses, des aides-infirmières, des laborantines, des assistantes en radiologie, à du personnel de maison enfin.

### Une initiative heureuse

A maintes reprises déjà, la Croix-Rouge suisse a mis l'accent sur la pénurie croissante de personnel infirmier sévissant dans notre pays. Le programme de sa dernière Assemblée des délégués comportait

« Infirmière? Le plus beau des métiers... Car c'est un métier, voyez-vous, un métier comme un autre qui, aujourd'hui, nous permet d'avoir aussi une vie privée tout en se disant le soir, en enlevant notre blouse de travail: nous avons fait quelque chose de notre journée! »
Le plus beau des métiers, oui, et la plus féminine de toutes les professions car son exercice ne demande pas que de l'intelligence et de l'habileté mais beaucoup de cœur aussi.

notamment trois exposés pertinents relatifs à cette importante question (Revue 5/1964). Rappelons en particulier celui du *Dr Hans Büchel,* alors président de la Commission des Soins infirmiers. Sous le titre *« La situation actuelle des soins infirmiers en Suisse »,* cet exposé retraçait l'évolution des soins infirmiers au cours des dernières décennies. Décrivant la situation telle qu'elle se présente de nos jours, le Dr Büchel mettait une fois de plus l'accent sur la question tant débattue de l'âge d'admission des élèves infirmières dans les écoles en soins généraux et de celle du niveau d'instruction préliminaire des candidates. Il signala ensuite les aspects actuels de la situation économique et sociale de l'infirmière diplômée qui ne doit plus, comme autrefois, travailler par pure charité pour « le salaire du Bon Dieu » mais qui trouve maintenant, dans l'exercice de la belle profession qu'elle a choisie, des conditions de travail très favorables, bien plus favorables que ce n'était encore le cas il y a quelque 20 ou 10 ans.

Une menace, toutefois, pèse sur l'avenir des soins infirmiers; une menace d'autant plus grave que toutes les branches de la profession souffrent de la pénurie de personnel. Une campagne d'information s'imposait, visant en première ligne à faire disparaître parmi notre population en général certains préjugés de vieille date et auxquels sont partiellement imputables les raisons de cette carence tant déplorée de forces jeunes.

Une heureuse initiative dans ce but a été prise à la fin de l'été dernier, en ce sens que la *Fédération des Eglises évangéliques suisses* décida de lancer à l'échelle nationale une *action d'information et de propagande en faveur des soins infirmiers.* Son président, le Pasteur Alexandre Lavanchy, membre du Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse depuis 1962 savait, de par son expérience d'aumônier des hôpitaux, combien un appel de ce genre correspond à une responsabilité chrétienne vis-à-vis de l'humanité souffrante et qu'il est du devoir de l'Eglise de s'y intéresser. Le Pasteur Lavanchy savait par exemple que dans tel établissement psychiatrique, où les contacts entre patients et personnel soignant, précisément, sont presque, sinon plus importants que les soins proprement physiques, le 40 % des infirmières et infirmiers sont des étrangers qui ignorent la langue des malades!

Une séance d'information organisée par la Fédération des Eglises suisses eut lieu le 26 septembre, à Zurich, à l'intention des représentants des églises membres de ses Comités cantonaux. Pour donner d'emblée un caractère uniforme à l'action projetée, des représentants des églises catholiques romaines et catholiques chrétiennes avaient également été conviés à cette première séance qui fut suivie d'une seconde, le 3 octobre, à Lausanne. Les participants discutèrent de la pénurie de personnel soignant, de ses causes, des moyens de la surmonter.

### But de la campagne d'information

En Suisse alémanique, l'action débuta le dimanche 8 novembre 1964. Ce jour-là, dans les églises, un

695 infirmières formées dans l'une ou l'autre des 35 écoles en soins généraux actuellement reconnues par la Croix-Rouge suisse ont obtenu leur diplôme en 1964, contre 441 en 1954. Ces deux Sourciennes sont encore stagiaires. Si elles regrettent leur choix? Jamais de la vie... Elles ont 21 ans, encore 18 mois d'études devant elles. Si c'était à recommencer, elles recommenceraient: 16 ans à la sortie des écoles, une année en Suisse allemande pour apprendre la langue — comme aide de ménage, bien sûr, cela ne fait aucun mal —, puis un cours commercial rapide de 6 mois, de quoi acquérir les notions nécessaires pour travailler dans un bureau pendant 2 ans et économiser de quoi financer elles-mêmes leurs études. Mais n'est-ce pas dur, à 19 ou 20 ans, après avoir goûté d'une indépendance économique, de redevenir une élève à l'argent de poche compté?
Nullement quand on aime ce qu'on fait et qu'on est sûr d'avoir choisi sa voie, la bonne!

grand nombre de sermons eurent pour thème: « *Les devoirs que notre amour chrétien du prochain nous impose en faveur de ceux qui ont besoin de notre aide parce que malades, infirmes, victimes d'accidents.* »

Toute action de propagande est en première ligne une information, soit aussi une lutte contre les préjugés. Cela est tout spécialement vrai en ce qui concerne les soins infirmiers. En effet, l'image que l'on se fait encore communément de l'infirmière n'a pas tenu le pas sur l'évolution intervenue dans la réalité. A ce propos, il n'est pas superflu de revenir encore sur un passage de la conférence présentée à Leysin, le 31 mai 1964, par le Dr Büchel: « *Les soins infirmiers modernes sont une activité moderne pour des gens modernes. Mais ils offrent la possibilité, à ceux qui les exercent, d'avoir des contacts humains, d'aider les autres, de se consacrer à autrui sans toutefois sacrifier sa personnalité.* »

**Pourquoi pas avant 19 ans?**

En fait, une information générale ne doit pas porter uniquement sur les conditions actuelles de travail du personnel soignant; elle doit aussi faire allusion à la préparation scolaire des candidates-infirmières et aux exigences des études qu'elles se proposent d'entreprendre. Un hebdomadaire illustré a reproduit récemment la lettre d'un père de famille se plaignant amèrement des difficultés qu'il rencontrait à trouver un emploi transitoire, il disait « *une place d'apprentissage* » pour sa fille âgée de 16 ans qui, sa scolarité obligatoire terminée, désirait entrer dans une école d'infirmières aussitôt qu'elle aurait atteint l'âge requis de 19 ans, sans pour autant vouloir ni pouvoir poursuivre entre-temps d'autres études. Que faire pendant ces « *trois ans d'attente* »? Nous touchons ici un point délicat et souvent controversé.

Ce père de famille se plaignait notamment que le degré du certificat de fin de scolarité obligatoire soit jugé insuffisant pour autoriser une jeune fille à entrer dans une école d'infirmières en soins généraux et il terminait sa lettre en ces termes: « *Faut-il vraiment qu'un père de famille doive faire des démarches dans la moitié du pays pour que sa fille puisse un jour devenir infirmière? Finalement, une élève-infirmière ne pourrait-elle entreprendre sa formation dès l'âge de 17 ans? En supprimant ce délai d'attente de deux à trois ans, l'on ferait un grand pas en faveur d'un meilleur recrutement!* »

Les « reproches » de ce père de famille se rapportent précisément à deux prescriptions imposées pour l'admission dans une école d'infirmières, deux prescriptions dont les non-initiés ont souvent peine à comprendre le pourquoi, nous dirions même la rigidité, deux prescriptions, enfin, qui sont généralement critiquées: un bon niveau d'instruction scolaire et un âge d'entrée imposé. Aussi cette lettre ne demeura-t-elle pas sans écho. Les milieux professionnels, notamment, tentèrent d'expliquer à ce père de famille déçu qu'aujourd'hui les tâches quotidiennes de l'infirmière sont si complexes que la

suite p. 9

# Au service du malade
# Les professions paramédicales

| | |
|---|---|
| **Infirmière, infirmier en soins généraux** | Qualités requises: Dévouement, intelligence, précision, sens pratique et sens des responsabilités. Bonne formation scolaire (9 ans au moins dont 2 à 3 ans d'école secondaire), connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères. |
| Durée de la formation: | 3 ans dans l'une des 35 écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse. |
| Age d'admission: | Dès 19 ans. |
| **Infirmière, infirmier en psychiatrie** | Qualités requises: Dévouement, maturité de caractère, sens pratique et artistique et goût du sport. |
| Durée de la formation: | 3 ans selon le programme établi par la Société suisse de psychiatrie. |
| Age d'admission: | Dès 19 ans, exceptionnellement 18 ans. |
| **Infirmière en hygiène maternelle et infantile** | Qualités requises: Amour de l'enfant et en particulier des enfants malades et des nourrissons. Intelligence, minutie, précision, sens des responsabilités. |
| Durée de la formation: | 3 ans dans l'une des 16 écoles reconnues par l'Alliance suisse des infirmières diplômées en hygiène maternelle et infantile. |
| Age d'admission: | Dès 19 ans. |
| **Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse** | Lausanne et Zurich. Ouverte aux infirmières et infirmiers des trois branches précitées faisant preuve des qualités nécessaires pour assumer des responsabilités aussi bien dans l'enseignement que dans l'administration des services infirmiers. |
| **Aide-soignante, aide-soignant pour établissements médico-sociaux** | Qualités requises: Dévouement, en particulier envers le malade chronique de tout âge, désir de soigner et d'aider des personnes âgées et invalides. Scolarité obligatoire régulière. |
| Durée de la formation: | 18 mois dans l'une des 11 écoles dont le programme est conforme aux directives de la Croix-Rouge suisse. |
| Age d'admission: | Dès 19 ans, pas d'âge-limite imposé. |
| **Aide familiale** | Sa présence au foyer permet souvent d'éviter une hospitalisation. Qualités requises: Goût pour les travaux ménagers et les soins élémentaires aux malades à domicile. Scolarité obligatoire régulière. Facilité d'adaptation. L'aide-familiale peut être appelée à remplacer la mère malade dans toutes ses activités. |
| Durée de la formation: | 18 mois dans l'une des 9 écoles reconnues par l'Association suisse des organisations d'aide familiale. |
| Age d'admission: | 19 à 40 ans. |

| | |
|---|---|
| **Aide-hospitalière** | Assure divers travaux ménagers dans les services hospitaliers et seconde l'infirmière dans certains soins aux malades. |
| Durée de la formation: | 1 an. |
| Age d'admission: | Dès 17 ans. |
| **Aide-infirmière**<br>**Aide-infirmier** | Précandidate, précandidat à une école d'infirmières effectuant un stage dans un hôpital-école en vue de s'assurer de ses aptitudes et de son goût pour la profession d'infirmière ou autre profession paramédicale. |
| **Laborantine médicale** | Formation reconnue par la Croix-Rouge suisse. |
| Durée de la formation: | 2 ans dans une école de laborantines médicales,<br>3 ans dans un hôpital-école. |
| Age d'admission: | Dès 18 ans. |
| **Assistante, assistant technique en radiologie** | |
| Durée de la formation: | 2 ans dans des hôpitaux et des instituts de radiologie. (La durée de la formation sera vraisemblablement portée à 3 ans.) |
| Age d'admission: | Dès 18 ans. |
| **Physiothérapeute** | |
| Durée de la formation: | 3 ans dans des cliniques universitaires. |
| Age d'admission: | Dès 18 ans. |
| **Ergothérapeute** | |
| Durée de la formation: | 3 ans; écoles à Zurich et à Lausanne. |
| Age d'admission: | De 20 à 35 ans. |
| **Diététicienne** | |
| Durée de la formation: | 3 ans dans les hôpitaux cantonaux de Genève et Zurich. |
| Age d'admission: | 18 à 35 ans. |
| **Ils sont aussi au service des malades,** | les membres du personnel de maison, cuisine, buanderie, lingerie, etc. des hôpitaux, homes, sanatoriums! |
| Formation extra-professionnelle:<br>**Auxiliaire-hospitalière volontaire Croix-Rouge** | Cours théorique et pratique (14 leçons de deux heures chacune et stage pratique de 96 heures en milieu hospitalier). Catégorie de personnel sanitaire auxiliaire bénévole préparé pour les besoins du Service de la Croix-Rouge, de la Protection civile et des hôpitaux en cas de catastrophe ou de guerre. En tout temps, possibilité de se rendre utile dans un hôpital. |

(Reproduction partielle de la notice informative éditée par la Croix-Rouge suisse dans le cadre de la campagne de propagande des Eglises suisses)

seule bonne volonté et un cœur compatissant ne suffisent pas, ne suffisent plus. Au cours de sa formation, la jeune infirmière doit acquérir de nombreuses connaissances théoriques qui dépassent le cadre propre des *soins* effectifs. C'est ainsi, par exemple, que l'anatomie, la physique, la chimie, la terminologie médicale figurent également au programme des études.

Etudes au cours desquelles l'élève entre par ailleurs en contact direct avec les malades, faisant ainsi connaissance avec la souffrance et la mort. Elle doit aider et consoler. Mais comment une toute jeune fille, à peine sortie de l'adolescence, qui n'a point acquis encore sa pleine maturité pourrait-elle aider les malades et surtout leur apporter ce réconfort moral dont ils ont besoin? C'est pour cette raison que les écoles d'infirmières, d'un commun accord, ont fixé et désirent maintenir l'âge d'entrée à 19 ans révolus, ceci aussi bien dans l'intérêt des élèves que des malades.

Revenons à notre père de famille déçu dont la lettre suscita également des remous dans l'opinion publique en général. En effet, aussitôt qu'il est question des exigences imposées par les écoles quant au niveau d'instruction des candidates, bien des personnes s'étonnent qu'on ne puisse utiliser « *quand même* » dans le domaine des soins infirmiers des jeunes filles n'ayant pas dépassé le stade de l'école primaire.

Ceux qui posent cette question ignorent très certainement qu'à côté de l'infirmière en soins généraux, en psychiatrie et en hygiène maternelle et infantile dont les études s'étendent sur trois ans, l'on forme maintenant des *aides-soignantes pour établissements médico-sociaux et des aides-hospitalières* (les premières en un an et demi, les secondes

Que vous apportent vos études? Tant de choses, car l'un des aspects les plus intéressant de notre profession est sa diversité. Chaque malade que nous soignons nous apprend quelque chose de neuf. Chaque service nous introduit dans une branche nouvelle de la médecine. »
C'est l'un des rares métiers, où l'on se sente indispensable. C'est une aventure de tous les jours, une vie exaltante à laquelle il serait bien difficile de s'arracher... Un mot encore, Mesdemoiselles, « êtes-vous pour ou contre un abaissement de l'âge d'admission? A l'unanimité: contre. 19 ans c'est bien assez tôt, car plus jeunes nous n'étions pas prêtes! » Photos E.-B. Holzapfel

en un an) auxquelles il n'est point posé d'aussi grandes exigences qu'aux candidates infirmières. Ceci pour ne citer que quelques-unes de ces professions paramédicales qui ont pris une telle importance et une telle extension ces dernières années et qui offrent des débouchés fort intéressants à des jeunes filles et des jeunes femmes désireuses de se consacrer aux soins des malades.

**Les possibilités de l'information**

Trop souvent encore, ce sont les parents eux-mêmes qui découragent, voire empêchent leur enfant de suivre sa vocation. Les préjugés ont la vie dure... Il importe donc de renseigner les pères et les mères aussi bien que les jeunes filles — ou les jeunes gens, car l'on a besoin d'infirmiers aussi — qui cherchent leur voie.

En Suisse romande, où nous apprenons que des efforts se font, à l'échelle des cantons, en vue de créer des cours de plus ou moins longue durée à l'intention de « *précandidates aux professions paramédicales* » (voir Revue n° 3/1965), la campagne d'information des Eglises suisses a pris le départ le 7 mars dernier. Elle s'organise selon les besoins régionaux sous forme de conférences, de projections de films, de visites d'hôpitaux, d'entretiens « à la table ronde », avec le concours de représentants des écoles et d'élèves infirmières.

Ces diverses manifestations, soutenues par la publication de nombreux articles de presse, sont organisées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge suisse qui dispose d'un abondant matériel de propagande: prospectus, feuilles volantes (voir facsimilé en pages 8 et 9), films, séries de diapositives, et autres.

En fait, cette action d'information ne doit pas être considérée comme une « *campagne publicitaire* » visant à lancer sur le marché un nouveau produit-miracle et dont les résultats se traduiront dans l'immédiat par un chiffre d'affaires doublé ou triplé.

Une information générale sur ce vaste domaine que sont les *soins aux malades* dans leur ensemble et toute leur complexité n'est pas une affaire de semaines ni de mois. Elle ne peut porter des fruits d'emblée. C'est à long terme qu'elle agira: « *Le temps des moissons n'est pas celui des semailles.* »